



**INTERCO**  
Communaux  
de Strasbourg



N° 1019 - 12 novembre 2019

**CONDITIONS DE TRAVAIL DES CHAUFFEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE SITE DE SÉNERVAL**

La CFDT a envoyé le message suivant au CHSCT en date du 5 novembre 2019 :

« Monsieur le Président du CHSCT,

Alertée par des agents des OM sur un problème majeur à l'usine d'incinération, la CFDT s'est rendue sur place ce matin et a rencontré des agents. Plusieurs problèmes se posent qui ont une incidence sur les conditions de travail de nos collègues.

Le contexte :

Depuis la réouverture de l'usine d'incinération des problèmes techniques de fonctionnement sont survenus qui génèrent une accumulation de déchets sur le site.

En effet, l'usine paraît fonctionner à la moitié de sa capacité alors que le volume d'ordures apporté est complet. Nous avons appris que seulement un four et un four et demi fonctionnent, que du matériel vient encore de lâcher, ce qui a pour conséquence directe de ne pas pouvoir incinérer correctement la montagne de déchets accumulés dans la fosse.

Cela pèse sur le quotidien de travail de nos collègues.

Le point d'orgue de la situation de crise a eu lieu samedi où les chauffeurs ont dû attendre près de deux heures pour pouvoir vider les BOM. La fosse débordait, le sol n'est pas nettoyé et est glissant et les chauffeurs reviennent dans les camions avec leurs chaussures souillées qui dégagent une odeur pestilentielle, nous joignons des photos. La tension est à son comble chez les chauffeurs. Cette situation pèse également sur l'équipe de pesage et sur les personnels SENERVAL.

Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre aurait pu permettre de vider en partie la fosse mais rien n'a bougé techniquement.

L'usine tourne à moitié de sa capacité. Le délestage de quelques camions mis en place ne suffit pas à endiguer le phénomène, puisque d'autres camions venus de plus loin viennent décharger. La charge n'est en rien diminuée.

Manifestement, la réouverture du site a été prématurée et les travaux effectués n'ont pas permis de faire fonctionner l'usine normalement. Cette situation crée des conditions de travail qui ne sont pas acceptables pour les agents.

*Ceci est directement lié au fonctionnement ou plutôt au dysfonctionnement de l'équipement. La situation aujourd'hui nous a permis de poser des constats déjà graves alors que nous ne sommes que sur un jour de tri sélectif. La prochaine journée dédiée aux ordures ménagères laisse craindre le pire.*

*Dans ce contexte social particulièrement tendu, nous demandons qu'une délégation CHSCT soit rapidement constituée afin d'aller voir sur site les conditions de travail des agents. »*

Suite à notre message, le **jeudi 7 novembre 2019**, le service de la collecte a fait parvenir aux membres du CHSCT les préconisations mises en œuvre à compter du **6 novembre** :

- Vidange des véhicules sur le site ALTEM ...
- Mise en place sur chacun des sites de placeurs pour assurer la sécurité des déchargements ...
- Priorité donnée aux véhicules de l'EMS
- Arrêt des livraisons de DIB (déchets industriels)
- Intervention bull pour pousser les déchets
- Passages réguliers d'une balayeuse industrielle
- Remise en place du lave-botte
- Remise en service progressive des 3 lignes à compter de ce jour

Les préconisations du service devraient permettre aux agents de retrouver des conditions de travail acceptable afin de le vérifier, un groupe de visite CHSCT sera programmé.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.  
[www.cfdt-cus.net](http://www.cfdt-cus.net)

## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT a eu lieu le **jeudi 7 novembre 2019**, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

L'avis du CHSCT est sollicité sur la prise en compte, des impacts liés aux projets d'évolution des services ou de travaux, sur les conditions de travail des agents

### Points pour avis :

#### **Projet de nouvelles astreintes du service Funéraire**

Direction Population, élections, cultes - Suite Commission 2 du 17 octobre 2019

La **CFDT** salue le travail mené en concertation avec les agents du service funéraire. La présentation claire qui nous a été faite de la mise en place de nouvelles astreintes dont les spécificités répondent au travail réel effectué et aux responsabilités mobilisées montrent comment une offre de service a pu être améliorée ainsi que les conditions de travail des agents.

Les agents peuvent à la fois tenir un roulement pour les samedis, répondant ainsi à la commande politique d'une couverture maximale des inhumations et être mobilisés le cas échéant sur une astreinte d'exploitation avec de la souplesse si besoin. Cette amélioration n'entrave en rien le processus d'automatisation des portes des cimetières démontrant si c'était encore à faire que le progrès peut s'accompagner de bonnes conditions de travail.

La **CFDT** note la mise en place de différentes astreintes, notamment d'exploitation et de sécurité qui permettent de valoriser la nature des interventions de manière plus juste. D'autres services ne manqueront pas de s'en inspirer.

*Les représentants du personnel ont voté pour.*



#### **Projet de service de la police du bâtiment**

Direction Urbanisme et territoires - Suite Commission 2 du 15 octobre 2019

La **CFDT** remercie le service pour la présentation claire et précise qui a été faite du projet.

Nous avons bien noté, dans un contexte qui a intégré deux nouvelles missions, 7 nouvelles communes, des départs en retraite et l'obligation d'une dématérialisation effective pour janvier 2022, la nécessité de faire évoluer des modalités de travail vers une harmonisation des pratiques.

Cette démarche permettra de continuer à garantir une équité de traitement des demandes des citoyens et d'améliorer les conditions d'accueil du public en même temps que les conditions de travail des collègues.

La **CFDT** souligne l'attention qui a été portée par le service à favoriser l'expression des agents et recueillir les avis et développer les actions de formation nécessaires.

Concernant les conditions d'accueil du public, la **CFDT** souhaite que l'organisation soit appuyée par une concrétisation rapide d'aménagement de locaux même si elle sait que l'accueil global au CA est en cours de réflexion.

Concernant la dématérialisation et l'intégration des 7 communes, la **CFDT** sera extrêmement vigilante à ce que la démarche de dématérialisation totale ne génère pas outre des problèmes techniques, une évolution des missions et/ou des fiches de poste des collègues avec une charge supplémentaire liée au processus et/ou à l'instruction et une perte de sens au quotidien.

Le service a-t-il les moyens de répondre au traitement de tous les dossiers ?

Nous soulignons toutefois qu'un renfort de 3 postes antérieur au développement du projet de service et la suppression de deux postes actée dans le cadre de la nouvelle organisation laisse un poste supplémentaire au crédit du service. Les moyens alloués doivent être suffisants.

*Les représentants du personnel ont voté pour.*

## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

### Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques du Service Accueil Population

Direction Population, élections, cultes - Suite Commission 2 du 15 octobre 2019

La **CFDT** note le travail réalisé au sein du service accueil population depuis le dernier document unique présenté en 2014. Les mesures engagées pour améliorer les conditions de travail des agents notamment au niveau des accueils ont un véritable impact pour nos collègues.

Nous avons également enregistré qu'un travail a été mené de régulation de la charge de travail et que le nomadisme demandé par la majorité des collègues convient.

Le turn-over, dont une partie reste liée à la mobilité naturelle d'un service, et la difficulté à recruter, fragilisent les équipes.

La **CFDT** ne peut que regretter la trop faible publicité faite autour de postes qui pourraient convenir à des agents de catégorie C en mobilité et qui seront finalement pourvus sous contrat. Un vrai travail est à mener au sein des toutes les directions pour valoriser ce type de postes. Le service à rendre nécessite d'avoir des équipes stables et complètes.

Au regard de l'absence d'indicateurs sur les visites spontanées à la médecine du travail ou d'une véritable connaissance des parcours de longue maladie la **CFDT** regrette une fois de plus que la DRH, ne soit pas dotée d'un outil statistique opérant pour permettre aux services de piloter leur activité et de s'appuyer sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

*Les représentants du personnel ont voté pour.*



### Etude d'impacts sur les conditions de travail suite à la déclaration des services périscolaires maternels en Accueil Educatif de Mineurs (ACEM)

Direction de l'Enfance et de l'éducation - Suite Commission 2 du 17 octobre 2019

La **CFDT** revendique de longue date une amélioration du taux d'encadrements des enfants dans toutes les structures d'accueil.

Le projet développé ici en lien avec Jeunesse et Sports et la CAF permet, d'améliorer le taux d'encadrement avec des personnels qualifiés. Les agents sont satisfaits de cette augmentation des moyens.

Quelques points de vigilance persistent.

#### Le projet pédagogique

Nous avons noté qu'un projet pédagogique devait être rendu rapidement, condition à la mobilisation des financements.

La **CFDT** souligne la difficulté exprimée par des agents directement concernés, de faire vivre un projet pédagogique non concerté, entre des professionnels qui de fait ne se rencontrent pas ou peu comme les ATSEMS et les animateurs.

#### Les vacataires

Les personnes majoritairement recrutées pour satisfaire au taux d'encadrements sont des vacataires.

La **CFDT** demande qu'un travail soit engagé afin d'identifier les situations de vacation subie et proposer une augmentation d'heures qui viendra atténuer la précarité et générer des droits.

#### Les écoles dont l'avis de la commission de sécurité est défavorable

Des écoles ne peuvent prétendre à être déclarées et bénéficier du taux d'encadrement jeunesse et sport.

Nous avons entendu qu'un taux d'encadrement supérieur serait également mis en œuvre dans ces écoles mais avec des priorisations mais demandons que les avis défavorables soient levés au plus vite.

La **CFDT** restera vigilante

*Les représentants CFDT du personnel ont voté pour.*

# A L'EUROMÉTROPOLE

## Passage en catégorie A des ASE et EJE

**Passage en catégorie A pour les agents des cadres d'emploi d'Assistants socio-éducatif (ASE) et d'éducateurs de jeunes enfants (EJE)**

Dès le 1<sup>er</sup> février 2019, la **CFDT** a demandé à l'Administration de procéder à des promotions spécifiques pour les agents concernés en tenant compte des nouveaux grades.

Ceci d'autant que le déroulement de carrière sur 3 grades ne pourra se faire que sur 2 ans puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les 2 premiers grades fusionneront.

L'administration vient de nous faire une réponse négative que vous trouverez ci-dessous :

*« Vous m'avez interrogée sur la possibilité de procéder à des promotions 2019 pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2019 au bénéfice des EJE-ASE passés à cette date en catégorie A.*

*Il s'avère que le tableau d'avancement est annuel. Il s'apprécie sur l'année civile donc au titre des conditions remplies au 1<sup>er</sup> janvier et ce tableau a déjà été arrêté pour 2019 lors de la CAP de mai dernier.*

*A ce titre, les agents EJE et ASE ont bien été concernés par la campagne d'avancement de grade et de promotions pour 2019 au titre des conditions qui étaient les leur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ceux qui ont bénéficié d'un avancement ou promus ont ainsi pu bénéficier d'un reclassement plus favorable (et rétroactif) au sein de la catégorie A.*

*La prochaine de campagne de promotion s'appliquera donc aux agents au titre des conditions réunies au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit les conditions applicables aux nouveaux grades de catégorie A les concernant.*

*Nous avons communiqué auprès des agents sur les promotions 2019 par voie de courrier au moment du passage à la catégorie A (courant février 2019), je pense donc que cela est connu des agents. »*

Après un régime indemnitaire au rabais, une année de promotion en moins pour ces agents.

**Le passage en catégorie A ne se présente pas sous les meilleurs auspices !!!**

## Comité Technique

Un comité technique se tiendra le **jeudi 14 novembre 2019**, 7 points seront à l'ordre du jour :

- Projet d'actualisation de la convention ATSEM
- Projet de déclaration des accueils périscolaires maternels en accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM)
- Service Police du bâtiment
- Présentation annuelle de l'organisation des astreintes hivernales saison 2019- 2020
- Modification Charte TIC
- Echange sur le Rapport annuel de situation comparée 2018 (femmes-hommes)
- Modification cartographie des emplois

### Colloque lutte contre les violences faites aux femmes

**Mardi 19 novembre 2019** au Palais de la Musique et des congrès - Place de Bordeaux

**Cette année : "Lutte contre les violences faites aux femmes : échecs, victoires et rêves"**



**Syndicat CFDT – Interco  
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :  
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique